

Droits populaires : la démocratie en direct

Autor(en): **Danesi, Marco**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **41 (2004)**

Heft 1600

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1019134>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La démocratie en direct

Le dernier dimanche d'avril, Appenzell Rhodes intérieurs met en scène sa Landsgemeinde annuelle. Entre mythe et réalité, elle vit des contradictions qui travaillent un monde à la fois ancien et moderne.

Le Landammann renonce à départager d'un seul coup d'œil les mains levées. Il faut compter, trente-neuf ans après la dernière fois. Un à un, les citoyens d'Appenzell Rhodes intérieurs défilent entre les huissiers empanachés. Au bout d'une demi-heure, Melchior Loose, colonel à l'armée, employé de La Poste et restaurateur sans parti, bien vu par le PDC, l'Union suisse des arts et métiers (USAM), et l'UDC locale, défait Katja Gmünder, institutrice esseulée. Le décompte la condamne, 1856 voix contre 1308. L'exécutif reste une affaire d'hommes, «la Landsgemeinde a toujours raison», pavoise Alfred Wild après quatorze ans passés à la tête de la police. Le public avale son étonnement, avec discrétion. Histoire d'honorer une réputation de gens taciturnes servie en slogan publicitaire pour l'*Appenzeller* d'exportation. Il y a un an, Rosemarie Koller-Schmid, championne du Forum des femmes, avait subi le même sort. Le souvenir de Ruth Metzler, première femme élue au Conseil d'Etat en 1996, s'estompe déjà, sans parler du bonheur passager du droit de vote féminin imposé par le Tribunal fédéral en 1990. Christoph Blocher, invité d'honneur, apprécie le spectacle depuis les gradins, malgré une maigre indignation populaire exprimée dans courrier des lecteurs de l'*Appenzeller Tagblatt*.

Le rite

Tout commence à l'église, le matin. Catholiques, séparés des cousins de Rhodes extérieurs depuis 1524, les Appenzellois de l'intérieur vivent enclavés entre terre et ciel, paysans et fidèles au sommet des collines glanées entre les rives du Bodan et le Sântis. La messe, puis les cloches de midi annoncent le départ vers la place de la Landsgemeinde, cernée par une foule d'appareils photo-vidéo de poche. Au son de la fanfare et des tambours, les autorités, enveloppées dans les capes noires du protocole, gagnent la tribune dressée dans le creux de l'esplanade. Les drapeaux de la commune d'Oberegg et de cinq districts du Pays intérieur, le bourg d'Appenzell et ses banlieues, saluent les citoyennes et les citoyens.

Les plus têtus portent toujours une épée. Ils écumant un ring gardé par des grenadiers à l'étroit dans leurs uniformes d'apparat.

Bruno Koster, le Landammann sortant, responsable de l'économie publique, ouvre les débats. Fier des comptes équilibrés du canton, le moins endetté de Suisse, il rappelle à Christoph Blocher, ennemi juré de la bureaucratie, la sobriété de l'administration appenzelloise. Elle coûte annuellement sept cents francs par habitant contre mille neuf cent à Genève.

Selon l'usage, arrivé au terme de son mandat, il s'écarte et laisse la place à son alter ego Carlo Schmid-Soutter, le chef de l'instruction publique, avec lequel il se relaie au pouvoir tous les deux ans. Le Landammann en fonction préside ainsi d'un seul coup la Landsgemeinde et le gouvernement. Souvent, il siège également au Conseil des Etats. C'est le cas de Carlo Schmid-Soutter, digne héritier de Raymond Broger même si depuis son élection il a renoncé au pouvoir judiciaire qu'exerçait volontiers son prédécesseur. Ce dernier, tel un monarque, a régné sur le canton jusqu'à sa mort en 1980. Un reportage devenu célèbre de Nicolas Meienberg raconte encore sa verve autoritaire et son appétit pantagruélique.

Le chef

Carlo Schmid-Soutter s'empare du micro coulé dans la mesure syncopée de l'appenzellois. La place tremble quand le peuple récite le serment qui précède les délibérations. Une litanie opaque et sourde jaillit du ventre de l'arène, réduit à parking payant le reste du temps. On élit les magistrats et on vote les lois, une trentaine d'objets arrangés à l'avance par le Grand Conseil et expédiés à toute vitesse, sans opposition. De temps en temps, un cri retentit en faveur d'un candidat de dernière minute régulièrement désavoué ou une main réclame la parole qui ne renverse pas l'issue du scrutin.

La démocratie directe flatte le mythe, mais repousse la politique aux marges de la Landsgemeinde. Les notables, ancêtres des *Rhodes*, ces confréries semblables à la bour-

geoisie, s'affrontent et décident en coulisse, à l'abri de la voix populaire.

Pour l'heure, l'ancien président du PDC suisse habite le corps de la Landsgemeinde. Il maîtrise sa mécanique avec humour et efficacité. On rit volontiers, malgré la fringale qui se fait sentir. Conseiller d'Etat depuis 1984, envoyé à Berne quatre ans plus tôt, il fête vingt ans de pouvoir suivant une tradition qui commence avec un diplôme en droit de l'Université de Fribourg, catholique à loisir, pour aboutir au sommet de l'Etat cantonal et fédéral. Ruth Metzler est aussi passée par là.

Tradition et modernité

Au moment de leur élection, les magistrats en fonction tournent le dos à l'assemblée. Les adversaires jouissent de l'anonymat. Pour rien, car la Landsgemeinde garantit la continuité du pouvoir. Elle le légitime sur la place publique, à la face des mécontents. Et en direct, aux yeux du reste de la planète, incrédule et amusée.

Cependant, Appenzell zigzague entre le conservatisme apeuré et le cosmopolitisme à la mode. Aujourd'hui favorable au partenariat enregistré, il interdisait hier encore le concubinage. Il salue les guérisseurs en tout genre, bien que depuis 1965 il tente d'en apprivoiser la prolifération. Il se refuse à l'Union européenne définitivement la première langue étrangère enseignée à l'école. L'exode rural séculaire et le vieillissement de la population sapent la colonisation furieuse des montagnes qui l'assiègent. On ne compte plus les téléphériques, les golfs et les parcours de randonnée, même si un Appenzellois AOC ne gravira jamais le Sântis. C'est un tabou aussi inébranlable que l'absence de lignes CFF et de routes nationales sur le territoire du canton. C'est pourquoi l'amour de l'ordre débouche sur la liberté «qui appartient à celui qui en éprouve le besoin et qui peut la défendre». Sans contradiction, la landsgemeinde célèbre à la fois l'obéissance à l'égard des valeurs communes et le sentiment d'indépendance vis-à-vis des étrangers, agglutinés au bord du ring. md